

Jumelages et Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Extérieures-Jumelages, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

1) Subvention à l'Association des Jumelages : 60 000 F (deuxième attribution) au titre de l'année 1994 pour les activités spécifiques à l'Association.

2) Subventions aux associations et établissements scolaires :

* 900 F à la Jeune Chambre Economique de Besançon pour l'accueil de 15 personnes de la Jeune Chambre Economique de Huddersfield du 17 au 23 juillet 1994 (échange professionnel).

* 1 840 F au Collège Diderot pour l'accueil de 23 élèves de Fribourg du 27 septembre au 5 octobre 1994 (échange scolaire).

* 3 000 F au Collège Lumière pour le déplacement de 35 élèves à Woodford (Grande Bretagne) du 15 au 30 juin 1994 (échange scolaire).

* 2 000 F au Collège Lumière pour le déplacement de 36 élèves à Vaihingen (Allemagne) du 2 au 11 mai 1994 (échange scolaire).

* 855 F au Lycée Claude-Nicolas LEDOUX pour aider au déplacement de 5 élèves bisontins à Lisbonne du 21 mai au 5 juin 1994 (échange scolaire).

* 700 F à titre exceptionnel à l'Association «Visages du Rwanda» pour l'aide apportée à l'opération de collecte de pastilles d'hydroclonazone au profit des populations du Rwanda.

La dépense, soit 69 295 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 940.32/657.94036 code service 00400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.